

et atteint son paroxysme ; soit, ce qui est infiniment plus désirable et n'est pas moins possible, par le resserrement graduel des liens étroits presque fédératifs déjà qui unissent, à travers même leurs haines mutuelles, les Etats civilisés. Ce n'est point là un rêve, car l'histoire nous montre, sous chacune de ces deux formes, la réalisation fréquente de cet idéal sur une moindre échelle il est vrai, mais sur une échelle qui va grandissant à mesure que le passé descend vers l'avenir. Si elle nous présente plusieurs spécimens glorieux de pacification imposée et despotique, la paix égyptienne, la paix chinoise, la paix romaine, elle nous en montre de tout aussi frappants, sous le nom de ces fédérations ou de ces ligues illustres dont les Etats-Unis ne sont que la plus récente et aussi la plus large... Manifestement, les Etats européens à leur tour tendent à former, — mais j'avoue que la gestation est lente et douloureuse, — une grande *Union* : elle s'appelait *Equilibre* jadis, maintenant elle s'appelle l'*Opinion*, cette opinion internationale ou suprà-nationale qui n'attend plus que quelques nouveaux progrès pour jouer le rôle de suprême arbitre, de grand pouvoir spirituel, tel qu'il appartenait à la papauté du moyen-âge. Vous travaillez, Monsieur, en faveur de cette puissance morale, vous combattez là le bon combat.

G. TARDE

---

#### LA DIMINUTION DU CRIME EN ANGLETERRE

---

Sous ce titre, M. Henri Joly vient de publier, dans la *Revue de Paris*, du 1<sup>er</sup> décembre 1894, une importante étude qu'il convient de recommander à l'attention et aux méditations des criminalistes. Elle est très propre, par les documents nouveaux qu'elle apporte (1), à rompre une association d'idées qui tend à s'enraciner traînant à la suite les plus défavorables efforts. L'habitude de voir depuis si longtemps le revers criminel de notre civilisation contemporaine, grandir avec elle, et nos statistiques montrer la presque progression parallèle de l'instruction, de la richesse, du crime et de la folie, a fait

(1) Ils n'étonnent point, les lecteurs du *Bulletin des Prisons*, qui sont déjà renseignés sur cette question par un article paru, en mai 1893, sur *la lutte contre le crime en Angleterre* et par un compte rendu, publié en septembre 1841, d'un livre de M. de Zucker, sur le traitement composé des enfants coupables et moralement abandonnés en Autriche et en Angleterre. La comparaison d'après M. Zucker, est tout à l'avantage de nos voisins d'Outre-Manche.

naître peu à peu une idée et un sentiment également funestes ; l'idée que la civilisation et la criminalité ont peut-être bien des sources communes, et le sentiment que, par conséquent, il n'y a rien à faire contre le progrès du crime, qu'à ce prix nos autres progrès ne sont pas achetés trop cher, qu'il y aurait même danger — qui sait ? — à le refouler trop fort. Cette idée et ce sentiment, il est vrai, sont en général inconscients et inavoués, mais ils sont beaucoup plus répandus qu'on ne pourrait le croire. Je sais bien que, lorsque un publiciste se rencontre assez hardi pour traduire ce préjugé en paradoxe, on s'en scandalise. On a mal accueilli, il y a quelques années, un écrivain italien qui disait : « En cinquante ans, le chiffre annuel des délits a triplé ; qu'est-ce que cela, puisque dans ce même temps, la production industrielle et la richesse ont quintuplé ? Il y a eu, donc, diminution *proportionnelle* de l'activité destructrice, de la délictuosité. » Et je prédis le même sort à un philosophe français qui, tout récemment, écrivait : « La criminalité fait partie intégrante de la santé du corps social ; le crime est utile, le crime est nécessaire. » Je ne pense pas que cette proposition trouve beaucoup d'échos. Il n'en est pas moins vrai qu'elle exprime une erreur des plus contagieuses, qui, sous une forme latente et confuse, se propage rapidement de nos jours. Comment expliquer autrement l'énervement de la répression, l'indulgence épidémique qui sévit parmi les juges aussi bien que parmi les jurés ? Après tout, quand on accepte si facilement et si généralement le lieu commun sur la nécessité et les bienfaits de la guerre, pourquoi rougirait-on de connaître aussi la nécessité et les bienfaits du crime, qui, en somme, est moins atroce ?

Par bonheur, rien ne nous y oblige ; et entre autres arguments que je pourrais invoquer contre cette conception décourageante, l'un des plus topiques m'est fourni par la statistique criminelle de l'Angleterre. Voilà, certes, un pays prospère, civilisé, puissant. Eh bien, pendant que la civilisation ne cesse de croître, sa criminalité est en train de diminuer. En dix ans, de 1883 à 1892-1893, le nombre de crimes proprement dits a décréu de 42 0/0, si l'on tient compte de l'augmentation de la population ; et celui de ce que nous appellerions les *délits*, pour adopter la terminologie française, a lui-même subi une diminution. — Cependant, je dois l'avouer, ces chiffres, présentés ainsi en bloc, ne sauraient satisfaire le lecteur exigeant. Mais M. Joly a pris soin de décomposer en totaux, de mettre à part le chiffre des homicides et celui des vols, des escroqueries, des abus de confiance et de montrer que la baisse numérique attestée par lui porte spécialement sur ces méfaits capitaux.

Mais il y a mieux. L'on sait que, depuis longtemps, notre statistique française a révélé l'action déplorable de la vie urbaine sur la criminalité, de même que sur la folie et l'alcoolisme. Partout les villes, surtout les grandes villes, sont des foyers d'infection délictueuse en même temps que de lumières et d'inventions, et, pour un chiffre donné d'habitants, leur population produit un contingent de malfaiteurs très supérieur à celui des campagnes. C'est surtout ce contraste si marqué qui a suggéré la fatale association d'idées dont j'ai parlé plus haut. — Or, par une exception significative, l'Angleterre présente maintenant un contraste précisément inverse. Sur tout le territoire, *les classes criminelles*, en comprenant sous ce nom les criminels en liberté et les criminels en prison additionnés ensemble, ont diminué, en vingt-cinq ans, de 87.000 à 50.000 individus. Spécialement, les malfaiteurs libres, qui étaient encore au nombre de 38.960 en 1881, n'atteignent plus, en 1892, que le chiffre de 29 826. Cela ne veut pas dire qu'ils soient morts, ni qu'on les ait bannis; mais il faut noter que, à partir de vingt-deux ans, est rayée de cette liste des suspects « toute personne connue pour avoir honnêtement vécu un an au moins après avoir purgé une condamnation quelconque. » Mesure très humaine, dit très bien notre auteur. Ce qui est singulier, c'est que, nulle part autant que dans la métropole, ne s'est opéré ce licenciement partiel de l'armée du crime. « Si l'on cherche combien les divers groupes de population offrent de malfaiteurs ou de personnes suspectes en liberté par 100.000 habitants, on trouve qu'actuellement, la ville de Londres, y compris la Cité, en compte 15, les villes 50, et la campagne 61. Le même phénomène se retrouve, à quelque chose près, dans le compte des maisons de *mauvais caractère*. Par 100.000 habitants, la ville de Londres en a 3,4; les campagnes 3,9; et les villes 18,4. »

Si étrange à première vue que puisse paraître ce contraste, il doit sembler naturel après réflexion, et il n'y a là de surprenant que notre étonnement même. La véritable anomalie c'est de voir, chez nous, les crimes et les criminels affluer là précisément où ils sont le mieux poursuivis, dans les grandes villes, où notre police déploie tout ce qu'elle possède de force, de ressources d'habileté, et se raréfier dans les campagnes où la police est représentée par une gendarmerie de plus en plus insuffisante, surchargée de travaux administratifs et militaires qui réduisent d'autant son rôle d'auxiliaire du parquet. Le moment viendra certainement où même en France, si la transformation du gendarme en agent de recrutement et en bureaucrate se poursuit et si, en même temps, on augmente à Paris et dans

les grands centres comme à Londres le personnel du service de la sûreté, les bandes de malfaiteurs pourchassées des quartiers populeux émigreront dans les bourgs et les villages.

L'opinion anglaise attribuée aux mesures prises pour moraliser l'enfance, les progrès signalés plus haut. « En 1868, 1869, 1870, l'Angleterre comptait, par 100.000 habitants, 16 malfaiteurs de moins de seize ans. En 1893, elle est arrivée (hélas! que n'en pouvons-nous dire autant!) par un progrès ininterrompu, à n'en plus compter que 14. » Elle y est arrivée à force d'efforts persévérants, de bonnes volontés spontanément associées pour la défense et la protection des mineurs. On en verra le détail dans l'article de M. Joly, très documenté à cet égard.

Cette lecture soulage le cœur. Il n'est donc pas vrai que le crime soit bon à quelque chose, et que notre civilisation doit être prise ou rejetée *en bloc*, avec toute sa criminalité et toute sa folie. Ses vices ne sont pas adhérents à la moelle de ses os, ils sont guérissables *si nous le voulons bien*. Il y a une bonne et une mauvaise civilisation, comme il y a même une bonne et une mauvaise sauvagerie. C'est à nous d'opter, car il n'est pas de phase si élevée de son évolution où l'homme ne rencontre à chaque pas devant lui l'antique problème, l'éternel carrefour du bien et du mal.

G. TARDE

## RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

sur l'administration de la Justice criminelle en France et en Algérie

PENDANT L'ANNÉE 1891

*Monsieur le Président,*

Le compte général, que j'ai l'honneur de vous adresser, de l'administration de la justice criminelle, pendant l'année 1891, ne diffère pas sensiblement de celui de l'année précédente. Relativement à celui-ci, il révèle dans son ensemble un léger recul, plutôt qu'une nouvelle progression, de la criminalité. Ce n'est pas que l'on observe une diminution des chiffres, en ce qui concerne les cours d'assises ; si le nombre des accusations, qui était de 2.982 en 1890, n'est plus que de 2.932, différence d'ailleurs insignifiante, celui des accusés, qui